

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
 Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 14 février 2022

Par suite d'une convocation en date du 09 février 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 14 février 2022 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Étaient présents :**

M. <b>AUBERT</b> Michel	Mme <b>CHIVELAS</b> Brigitte
M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>CLOEZ</b> Sonia
M. <b>DEDIDIER</b> Sylvain	
M. <b>HERNANDEZ</b> Guy	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>LECOMTE</b> Marc	Mme <b>LEVEQUE</b> Marie-José
M. <b>LEFEBVRE</b> Jacques	Mme <b>ROSE-LEVEQUE</b> Christelle
M. <b>THÉRY</b> Jacques	Mme <b>VALLIER</b> France
M. <b>VOLLE</b> Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle  
 M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques  
 Mme **GAGNARD** Céline a donné procuration à Mme **VALLIER** France  
 Mme **NURY** Cassandra a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.*

*Madame **GIGON** Christine a été élue secrétaire de séance.*

**DELIBERATION N°06 – 14/02/2022**

**DEMANDE DE SUBVENTION BATIMENT DU FABRICOU**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention concernant la rénovation énergétique du bâtiment « Lou Fabricou ».

La rénovation consiste en la restructuration de l'accès de la salle polyvalente avec une mise en accessibilité comprenant la réalisation d'un parvis et d'une rampe d'accès ; le remplacement de l'entrée existante avec la création d'un sas permettant d'assurer une protection contre le froid et le vent.

Afin d'améliorer les performances thermiques du bâtiment les menuiseries actuelles ainsi que les volets bois seront remplacés.

Cette rénovation s'accompagnera également d'une dépose de la couverture existante qui présente des défauts d'étanchéité et d'un remplacement des tuiles. Ces travaux seront assortis de la mise en œuvre d'isolant en toiture toujours dans l'objectif de renforcer le confort thermique au niveau de la toiture.

## N°2022/006 (suite)

Afin de compléter ces travaux, les façades feront l'objet d'un décroûtage de l'enduit existant et d'une opération de rejointement permettant ainsi de valoriser ce patrimoine communal.

Les devis chiffrés s'élèvent à la somme de 299 859,93€ hors taxes soit un montant TTC de 359 831,92€.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les collectivités ont la possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre des dispositifs DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver, le dossier de financement pour cette opération. Monsieur le Maire informe toutefois que l'obtention de la DETR et la détermination du taux, dépendent entièrement de la décision de Monsieur le Préfet. Une rencontre afin de présenter ce dossier s'est déroulée en préfecture.

Monsieur le Maire précise que ce projet est déjà soutenu par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Considérant la réelle nécessité de restaurer ce bâtiment,

Considérant l'enjeu d'un tel projet, il est important de bénéficier d'une aide financière, qui permettra de le réaliser dans des conditions optimales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du bâtiment « Lou Fabricou ».
- ✓ **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de l'Ardèche, au titre de la DETR/DSIL, pour l'obtention d'une subvention au taux de 30% sur un montant total de dépenses de 299 859,93€ hors taxes soit 89 957,98€ d'aide sollicitée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.

